

Gérer un budget

Vos dépenses

- Les charges régulières
- Les charges fixes
- Les dettes
- Les dépenses courantes
- Les dépenses exceptionnelles

Les charges régulières

Vous avez à payer un loyer et/ou des charges, en tant que locataire ou propriétaire.

Vous avez des charges régulières et inévitables liées au logement et à votre famille : chauffage, électricité, gaz, eau, assurances, téléphone, transport, impôts, frais de garde d'enfant ...

En cas de difficultés de budget, on peut bien sûr essayer de faire des économies d'énergie, diminuer le chauffage faire attention à la consommation d'eau, d'électricité ou restreindre l'utilisation du téléphone.

Les charges fixes

Les charges fixes sont des dépenses obligatoires à payer à échéances régulières comme les impôts ou celles résultant d'engagements liés à des contrats, telles que les factures d'eau, le loyer, les assurances, les remboursements d'emprunt. Si vous ne les payez pas à temps, il y a risque de poursuites, de pénalités et au minimum de rupture de fourniture de services qui sont souvent vitaux. Il est essentiel d'avoir disponible l'argent pour régler ces dépenses.

On dit aussi que ces dépenses sont des dépenses contraintes. « Fixe » ne veut pas dire que c'est toujours exactement le même montant qu'il faut payer à chaque période, ni qu'on ne peut jamais les réduire. Les loyers à payer sont constants pendant un an, mais pas les charges locatives ou les factures de gaz ou de téléphone... Cela ne veut pas dire non plus qu'elles seules correspondent à des besoins vitaux. C'est souvent le cas, comme le logement, l'électricité, mais pas toujours. Et à l'inverse on ne compte pas dans cette rubrique les dépenses alimentaires.

Les dettes

Si vous avez souscrit un crédit, vous vous êtes engagé à le rembourser. A défaut, vous risqueriez d'être fiché au fichier des incidents de remboursements des **crédits** aux particuliers) et de ne plus pouvoir souscrire d'autre crédit.

Si vous éprouvez des difficultés à rembourser votre crédit, contactez votre **conseiller** clientèle au plus vite pour en discuter avec lui.

Avant de vous accorder un crédit, l'organisme doit vérifier si vous êtes en capacité de pouvoir rembourser.

Les dépenses courantes

Les dépenses courantes permettent d'assurer la vie quotidienne. Il s'agit des dépenses pour se vêtir, se chauffer, se nourrir ... mais aussi des dépenses de loisirs. En cas de budget serré, il faudra penser à les diminuer.

Les dépenses exceptionnelles

Certaines sont indispensables (remplacement d'un véhicule nécessaire pour aller travailler par exemple), d'autres moins (voyage pour les vacances, ou encore équiper la maison...)

En général, il convient de les prévoir en économisant, pour surmonter les épreuves de la vie. Personne n'est à l'abri d'un imprévu qui oblige à des dépenses significatives. Vos économies vous permettront d'y faire face.

Une règle importante :

Les contrats (assurances, électricité, téléphone, gaz,...) peuvent se renégocier à chaque échéance. Il faut faire faire des devis comparatifs et ne pas s'interdire de faire marcher la concurrence, ou aller chez son fournisseur en disant « telle société me fais x% de moins, si vous me faites les mêmes offres, je reste chez vous, sinon je vais chez la concurrence. Même les crédits peuvent se renégocier pour réduire leurs échéances

Vos recettes :

- Les recettes régulières
- Les remboursements
- Les recettes exceptionnelles

Les recettes régulières : Ce sont les entrées d'argent correspondant au(x) salaires ou aux indemnités versées tous les mois par l'employeur ou les sommes retirées sur l'activité par les artisans et commerçants. Également les allocations versées par la CAF. (Allocations logement, familiales, adulte handicapé, éducation spécialisée) Les pensions versées par la Sécurité sociale (Invalidité, retraite)

Les remboursements : Ce sont les entrées d'argent correspondant aux frais médicaux, aux arrêts maladie et accidents du travail versés par la sécurité sociale, les mutuelles santé, les prévoyances. (Ce sont des recettes prévisibles)

Les recettes exceptionnelles : ce sont les remboursements de trop versés pour l'énergie, les impôts, les assurances, également les dons que vous pouvez recevoir. Ce sont aussi les ventes de tout et n'importe quoi que vous ayez pu faire (vide greniers, le bon coin, ...)

Il est important que votre budget soit **équilibré** (recettes = dépenses)

Mais il peut être **excédentaire** si vous rentrez plus d'argent que vous n'en sortez.

Ou, et c'est moins sympa, **déficitaire**, ou dans le rouge, si vous avez sorti plus d'argent que vous en avez gagné.